

# CONSEIL MUNICIPAL DE CAUDROT

## Séance du 17 JUIN 2020

L'an deux mil vingt, le dix-sept juin à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur GAILLARD Maire.

PRESENTS : M. GAILLARD, MME GARRELIS, MME CHEBASSIER, M. FIDALGO, M. PASSERIEUX, M. LACOSSE, MME BARRAU, M. PAUILLACQ, MME LEBRETON, M. DEFFIEUX, M. SENNAVOINE, MME MONTEAU, M. LE LAY, MME le BAIL, MME OLIVER

SECRETARE DE SEANCE : Monsieur Julien PAUILLACQ

### **ORDRE DU JOUR**

Monsieur le Maire avant d'ouvrir la séance et de commencer l'ordre du jour de celle-ci demande au Conseil Municipal l'autorisation de rajouter deux points à cet ordre du jour, à savoir :

- Dépôt de dossiers de subventions pour un projet d'aménagement des cours de l'école
- Projet d'urbanisme rue Fernand Masson

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à la demande de Monsieur le Maire.

### [Délégation de fonction du conseil municipal au Maire](#)

Monsieur le Maire expose au conseil municipal les dispositions du code général des collectivités territoriales qui permettent de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences.

Après lecture des délégations qui seraient confiées à Monsieur le Maire, le Conseil Municipal valide à l'unanimité la délégation de fonction ainsi présentée.

### [Indemnités de fonction du Maire, des adjoints et des conseillers municipaux délégués](#)

Monsieur le Maire donne lecture des dispositions relatives au calcul des indemnités de fonction des élus, selon le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2123-20 à L.2123-24 qui fixent le taux maximum alloué aux élus pour leur indemnité de fonction.

Monsieur Passerieux souhaite savoir s'il peut y avoir des modifications de taux en cours de mandat ou pas ?

Monsieur le Maire lui précise que cela est tout à fait possible, il suffit de reprendre une délibération.

Le Conseil Municipal après débat décide à l'unanimité :

- De fixer à compter de la date de son installation, soit le 27 mai 2020, l'indemnité du Maire
- **De fixer** à compter de la date de délégation de fonction aux adjoints soit le 29 Mai 2020, l'indemnité suivante :
  - Pour la 1<sup>ère</sup> adjointe : **19.80 %** de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique,
  - Pour le 2<sup>ème</sup> adjoint : **19.80 %** de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique,
  - Pour le 4<sup>ème</sup> adjoint : **19.80 %** de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique,
  - Pour la 3<sup>ème</sup> adjointe : **13.20 %** de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique,
  - Pour la conseillère municipale déléguée : **6.60 %** de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
- **De verser** mensuellement ces indemnités

### [Création des commissions communales :](#)

Suite au renouvellement des conseillers municipaux, monsieur le Maire communique les propositions de délégués par commission communale selon le tableau ci-dessous :

		COMMISSIONS COMMUNALES								
NOM	PRÉNOM	FINANCES	ASSAINISSEMENT / URBANISME	BÂTIMENT / VOIRIE	COMMUNICATION / IMPLICATION CITOYENNE	PERSONNEL	DYNAMISME (ASS. / SPORT / CULT. / ECO / TOURISME)	ENFANCE ET JEUNESSE / ADO	DÉVELOPPEMENT DURABLE ET ENVIRONNEMENT	APPELS D'OFFRE
BARRAU	Mylène				X			X		
CHEBASSIER	Delphine					X	X	X		
DEFIEUX	Davy	X					X			
FIDALGO	LAURENT		X	X						X
GAILLARD	Jeremie		X		X	X				X
GARRELIS	Sandrine	X			X			X		
LACOSSE	Serge			X					X	
LE BAIL	SYLVIE				X				X	
LEBRETON	Catherine		X				X			
LE LAY	FABIENNE	X								X
LE LAY	Patrice								X	X
OLIVER	Catherine				X	X				
PASSERIEUX	Marc		X						X	
PAUILLACQ	Julien		X	X		X				
SENNAVOINE	Nicolas							X	X	

Désignation des délégués dans les divers syndicats intercommunaux :

Les propositions de délégués par syndicats sont les suivantes :

		DIVERS SYNDICATS INTERCOMMUNAUX							
NOM	PRÉNOM	Délegué(e) SIPHEM (Syndicat Interterritorial du Pays du Haut Entre- deux-Mers) x2	SDEEG	Délegué(e) Tempête / Inondation	Syndicat Dropt	Correspondant(e) Défense	Représentant(e) Syndicat des Eaux x2	Délegué(e) SISS (Transport Scolaire)	Délegué(e) SICTOM (Syndicat Intercommunal de Traitement des Ordures Ménagères)
BARRAU	Mylène					X			
CHEBASSIER	Delphine								
DEFREUX	Davy								
FIDALGO	LAURENT	X	X						
GAILLARD	Jeremie						X		
GARRELIS	Sandrine								
LACOSSE	Serge								
LE BAIL	SYLVIE								
LEBRETON	Catherine	X							
LE LAY	FABIENNE								
LE LAY	Patrice								
OLIVER	Catherine								
PASSERIEUX	Marc						X		X
PAUILLACQ	Julien			X	X				
SENNAVOINE	Nicolas							X	

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité la liste des délégués proposés ci-dessus pour les commissions communales ainsi que pour les différents syndicats.

## Constitution du bureau du CCAS

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que conformément à l'article L.123-6 du code de l'action sociale et des familles, outre son Président, le Conseil d'Administration comprend des membres élus en son sein et des membres bénévoles.

### – **Sont désignés**

#### Membres élus :

- Président : Mr Jérémie GAILLARD
- Présidente déléguée : Mme Catherine LEBRETON
  - Mr Julien PAUILLACQ
  - Mme Sandrine GARRELIS
  - Mme Catherine OLIVER
  - Mme Mylène BARRAU

#### Membres bénévoles :

- Mr Roger NETTE
- Mme Chantal AUDEBERT
- Mme Elodie DUISABOU
- Mme Karine DOUET
- Mme Annie FAVARD
- Mme Virginia BRUCHET

Monsieur le Maire précise qu'il présidera le Conseil d'administration, toutefois Catherine LEBRETON est nommée responsable de ce service social.

Ce service ne fonctionne que par le biais d'une subvention du budget communal, qui sera de 500 € pour l'année 2020.

Les demandes faites auprès de ce service sont essentiellement des besoins alimentaires.

Il pourra également intervenir sur des demandes d'amélioration des conditions de vie, aide financière sur les leviers d'amélioration sociale (ex : passage du permis de conduire), aide pour les logements insalubres etc...

## Référent PLUI

Monsieur le Maire rappelle que la Communauté de Communes a décidé d'engager une démarche de PLUi, avec la volonté d'en faire un projet de territoire partagé. Il précise que les modalités de collaboration entre les communes et la Communauté de Communes ont été travaillées lors de différentes réunions. Parmi les modalités de collaboration fixées, il est prévu de désigner un élu référent par commune, dont le rôle est de :

- Faire remonter les contributions des conseillers municipaux et des comités de suivi à la Communautés de communes, soit par le biais des membres du comité de pilotage, soit lors de

- réunion des groupes de travail communautaires, soit aux techniciens de la Communautés de Communes.
- Etre le garant technique de la procédure administrative (affichages règlementaires, gestion du registre de concertation et de la communication).
- Etre l’interlocuteur privilégié des techniciens et des bureaux d’études.

Monsieur le Maire propose sa candidature comme élu référent pour la démarche du PLUi auprès de la Communauté de communes du Réolais en Sud Gironde

Après en avoir délibéré, à l’unanimité, le Conseil Municipal

- **NOMME** monsieur Jérémie GAILLARD élu référent auprès de la Communauté de Communes pour la démarche de PLUi.

### Commission d’appel d’offres

Monsieur le Maire indique qu’il faut créer une commission d’appel d’offres qui aura en charge l’ouverture des plis et le choix des entreprises lors de la signature des marchés publics.

Après un appel à candidature, sont candidats :

- \_ Mr Jérémie GAILLARD
- \_ Mr Laurent FIDALGO
- Mr Patrice LE LAY
- Mme Catherine OLIVER

Le Conseil Municipal valide à l’unanimité la proposition énoncée ci-dessus.

### Autorisation au comptable de poursuites permanentes

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu’en cas de non-paiement des titres émis par la collectivité, il est nécessaire de donner l’autorisation permanente au comptable de la Trésorerie de Langon d’engager des poursuites auprès des débiteurs.

Le Conseil Municipal décide de donner tout pouvoir au comptable de la Trésorerie de Langon, afin que soient engagées les autorisations de poursuites suivantes :

- ⇒ Actes amiables : lettre de relance et mise en demeure de payer
- ⇒ Recours à l’opposition à tiers détenteur auprès de l’employeur de l’usager, de sa caisse d’allocations familiales ou de son banquier et aux saisies ventes.

## Délégués auprès de l'école

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il faut désigner deux délégués qui représenteront la commune auprès de l'école, notamment lors des conseils d'école.

Mesdames Delphine CHEBASSIER et Mylène BARRAU proposent leurs candidatures.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité madame Delphine CHEBASSIER déléguée titulaire et Mylène BARRAU déléguée suppléante, auprès de l'école.

## Projet aménagement des cours de l'école

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de réaménagement des cours de l'école, il est prévu :

Des marquages au sol : piste d'athlétisme, parcours de vélos, un espace de basket, un espace doux par un coin détente sous un arbre de la maternelle, du gazon synthétique autour de la cabane existante, un terrain de sport synthétique, des matériels de jeux pour le temps de récréation, draisiennes, raquettes, ballons, une table de pique-nique, etc ...

Le rafraîchissement des lavabos.

*Monsieur FIDALGO indique qu'une réflexion sur la rénovation des WC extérieurs est nécessaire pour apporter plus d'intimité aux enfants, plus de confort l'hiver et une meilleure hygiène, le papier toilette étant à l'extérieur et non à proximité. Ces travaux pourraient être planifiés pour les vacances scolaires de juillet 2021.*

*Monsieur DEFFIEUX souhaiterait que l'on fasse remonter au conseil départemental la problématique de l'hygiène dans les écoles notamment avec la crise sanitaire que l'on traverse qui pourrait revenir et occasionne un coût non négligeable pour les communes. Une aide financière pourrait être attribuée aux collectivités territoriales.*

Un devis pour le remplacement des menuiseries de la salle de motricité ainsi que la pose de stores occultants solaires a été demandé à l'entreprise Sopeim de Saint Martin de Sescas.

Une liaison entre le déca Park et la cour de l'école maternelle sera créée.

Une amélioration de l'éclairage extérieur dans les cours sera faite.

Un budget de 1350 € a été alloué cette année aux enseignantes pour les déplacements scolaires. Du fait de la situation sanitaire actuelle, les sorties non pas eu lieu. Madame La Directrice a demandé à Monsieur le Maire la possibilité de conserver cette aide financière pour l'achat de mobilier, ainsi que du matériel pédagogique. Monsieur le Maire y est favorable.

Une enveloppe d'à peu près 20 000 € sera nécessaire pour réaliser ces différents travaux, sachant que deux dossiers de demande de subventions peuvent être déposés.

Une DETR qui couvrirait 35% de la somme HT engagée ainsi qu'une aide du Département à hauteur de 25%.

Monsieur le Maire demande donc au Conseil Municipal l'autorisation d'effectuer les différentes démarches administratives pour constituer ces dossiers.

Le Conseil Municipal à l'unanimité émet un avis favorable.

Monsieur GAILLARD précise aux élus, que cette année ne pourront être effectués que des travaux sur des problématiques courantes, les gros projets ne seront entrepris que l'année prochaine.

### *Rentrée scolaire 2020-2021*

Monsieur COUX, directeur académique de l'éducation nationale a informé monsieur le Maire du maintien des 5 classes de notre école, à titre exceptionnel, il faut donc être vigilant à ce que les effectifs ne soient pas en baisse dans les années à venir.

Monsieur Sennavoine demande quel est l'âge actuel d'accueil des petits de maternelle ?

Monsieur GAILLARD lui confirme qu'ils sont acceptés dès l'âge de deux ans s'ils sont autonomes, toutefois une seule rentrée est possible en septembre, mais pas en cours d'année par exemple après les vacances de toussaint ou de Noël, ceci afin de ne pas perturber le rythme scolaire des enfants déjà scolarisés.

### *Réseaux sociaux*

Mylène BARRAU informe le Conseil Municipal qu'une page sur Facebook a été ouverte par les parents élus de manière à ce que les enfants puissent déposer leurs souhaits pour leur bien-être au sein de l'école, auprès du conseil municipal.

### Dématérialisation des Actes règlementaires

Monsieur le Maire sollicite le conseil municipal afin qu'il l'autorise à signer avec Madame La Préfète de la Gironde la convention relative à la télé transmission des actes soumis à son contrôle ainsi que les conventions relatives à la mise en place de la dématérialisation de la comptabilité publique.

Le Conseil municipal à l'unanimité valide la demande de Monsieur le Maire.

### Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales

Suite à la pandémie du COVID 19 qui a impacté par l'arrêt ou le ralentissement de leur activité les entreprises de la CDC du Réolais en Sud Gironde, l'intercommunalité a décidé la mise en place d'un fonds de soutien financier à destination des acteurs économiques en difficulté.

Afin de financer l'enveloppe budgétaire permettant de répondre aux besoins identifiés, la CDC sollicite les 41 communes membres à hauteur de 30% du montant alloué au titre du FPIC.

Le montant s'élève pour la commune de Caudrot à 6 533 €, pour une dotation globale du FPIC établie à 21 778 €.

Ce dégrèvement du FPIC par la CDC ne peut se faire qu'avec l'assentiment unanime de l'ensemble des communes qui la compose, sans quoi le dispositif sera remis en question.



Nos commerçants pourraient en bénéficier s'ils sont éligibles et que leur demande est faite au plus tard au 30 juin 2020. Un forfait de 1500 € par entreprise peut être alloué.

Une enveloppe de 350 000 € est fléchée, 2/3 financée par la CDC et 1/3 financée par les communes.

Le conseil Municipal émet des réserves avant de se prononcer, car plusieurs questions restent sans réponse. La méthode précipitée de mise en place du dispositif est compréhensible au vu du contexte, mais la manière directive d'imposition de cette récupération d'une subvention communale par la CDC pose question, encore plus quand il s'agit d'une compétence exclusive de l'intercommunalité.

Est-ce bien aux communes de venir en aide aux entreprises et non pas à la CDC ?

Que deviennent les fonds versés si l'enveloppe n'est pas entièrement distribuée aux entreprises ?

Devant tant d'interrogations et après un long débat, le Conseil Municipal décide par

6 VOIX **POUR** 2 VOIX **CONTRE** et 7 ABSTENTIONS d'aider les entreprises de la CDC en difficultés, en reversant la somme de 6533 € à la CDC.

### Projet d'urbanisme rue Fernand Masson

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il a rencontré le futur acquéreur de l'habitation situé au 5 rue Fernand Masson. Celui-ci est venu lui présenter son projet qui consiste en la création d'un T3 dans la partie donnant sur la rue Fernand Masson, puis d'un T2 et d'un studio avec une entrée côté rue Branlat.

Monsieur le Maire n'est pas du tout favorable à ce type de projet dans le centre bourg qui pose des problèmes de stationnement de véhicules lorsqu'il n'y a pas de garage, de stockage des conteneurs poubelles afin qu'ils ne restent pas sur la voie publique et de promiscuité.

Cet investissement locatif ferait plutôt l'objet d'après la présentation du futur propriétaire d'une opération de défiscalisation, et le bien serait probablement revendu par la suite.

Après discussion, le Conseil Municipal émet à l'unanimité un avis défavorable à ce projet.

La commission urbanisme devra se pencher sur les problématiques d'habitat identifiées dans le centre bourg, de plus en plus fréquents pour des petits logements et qui engendrent des nuisances pour les riverains.

### Rôtisserie ambulante

Monsieur le Maire a été sollicité par Monsieur Roumy demeurant à ESCLOTES (47), qui recherche un emplacement pour son activité de rôtisserie ambulante. Il lui a été proposé un emplacement sur la place des tilleuls à côté du kiosque, tous les lundis soir afin de ne pas pénaliser nos commerçants (Pizzeria Doux Passage fermée sur cette soirée). Un coût forfaitaire de 5 € par passage lui sera demandé pour compenser la consommation des fluides. Une convention d'occupation temporaire du domaine public communal sera signée entre la collectivité et Monsieur ROUMY.

## Court de tennis

Monsieur le Maire précise qu'une dizaine de personnes utilisent le court de tennis actuellement.

La cotisation annuelle est de 15 € ce qui représente une petite recette, par rapport aux dégâts occasionnés par des jeunes qui arrachent le grillage pour y accéder sans cotisation, et ne respectent pas les lieux.

Par conséquent, monsieur le Maire propose de laisser l'accès libre aux Caudrotais, et de rédiger un règlement intérieur avec les règles de conduite à respecter pour utiliser ce court.

Madame CHEBASSIER précise que lorsque le conseil des jeunes sera mis en place, il sera nécessaire de les responsabiliser à l'utilisation des biens communaux.

Le conseil Municipal valide à l'unanimité les propositions de Monsieur le Maire et de Madame CHEBASSIER.

## **QUESTIONS DIVERSES**

- Madame OLIVER précise qu'en allant au salon de coiffure elle a eu très peur d'être percutée par un véhicule et demande s'il serait possible d'étudier une sécurisation des bas-côtés de la route, du parking de la pharmacie au salon de coiffure afin que les piétons ne soient pas en danger.

Monsieur le Maire confirme que cette demande lui a également été faite par la gérante du salon madame Dubourg, qu'il y est favorable et que la commission voirie devra réfléchir à des propositions.

- Monsieur DEFFIEUX précise que l'association trans'musicales souhaiterait programmer un concert sur Caudrot en Avril 2021. Il va donc demander un devis précis pour cette soirée qu'il pourra présenter au prochain conseil municipal.
- Madame CHEBASSIER indique que comme à l'accoutumée un dictionnaire sera offert en cadeau de fin d'année pour les 17 élèves de CM2 qui partent au collège. Toutefois, cette année ils auront également une entrée offerte au Parc aventure de Bommès, où il leur sera proposé un parcours d'accrobranche, du tir à l'arc, ou un parcours de paintball, selon leur choix personnel.

Madame CHEBASSIER a réussi à négocier ces entrées au prix de 11 € par enfant.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité les propositions de Madame CHEBASSIER.

.....

La prochaine séance du Conseil Municipal est arrêtée au vendredi 10 juillet à 18 h 30 au foyer rural.

.....

La séance est levée à 20 h 30.